



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Début de séance : 20H30

Fin de séance : 21h30

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

Le 05 mars 2026, à vingt heures trente minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 24 février 2026.

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, JOLY-CRETOIS Valérie, MAURAIIS Thierry, REY Laurent, LECONTE Christine, JUSTOME Catherine, GENDRY Sébastien

Absent excusé : -

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRÉTOIS Valérie,

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Mme le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Mme Le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum est atteint, elle ouvre la séance à 8 conseillers. Mme Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformément aux règles en vigueur : zéro pouvoir

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 29 janvier 2026 envoyé, par mail, aux élus le 26 février 2026.

Remarques-Observations-Interventions : Pas d'observation

Vote pour l'approbation du PV :

---

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
BIGOTTIERE A LA SÉANCE ORDINAIRE**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Municipal

Le jeudi 5 mars 2026

**20h30**, Salle du tilleul

**Ordre du Jour**

Adoption du Compte Financier Unique 2025

Questions diverses

- Le tracteur Renault
- Permanences pour les élections municipales
- Remise des chèques aux associations par L'USTTB
- Entretien avec l'inspection académique
- Copil du centre de loisirs 7.3.1
- Devis pour l'éclairage de l'école

A la Bigottière, le 24 février 2026  
Le Maire, Véronica BIGNON



## Adoption du Compte Financier Unique 2025 (commune) Délibération 2026-05

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Mme Bignon Véronica, Maire de La Bigottière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L 2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du CFU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-30 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme LECONTE Christine été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du CFU.

Considérant que Mme Bignon Véronica, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mme LECONTE Christine pour le vote du CFU,

Le quorum est de 8 /8

Après en avoir délibéré APPROUVE, à l'unanimité le CFU 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

### Fonctionnement

	En Euros
Recettes année 2025	453 111.86
Dépenses année 2025	408 461.89

Résultat année 2025	44 649.97
Résultats antérieurs 2024	70 000.00
Excédent cumulé	114 649.97
Déficit cumulé	0.00

### Investissement

Recettes année 2025	183 170.18
Dépenses année 2025	69 144.43
Résultat année 2025	114 025.75
Résultat reporté 2024	-93 530.94
Résultat cumulé	Déficit 0.00
	Excédent 20 494.81

### Affectation du résultat de fonctionnement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (néant) et **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve.

Le vote effectué Mme Le Maire reprend la présidence.

Observation – avant de se retirer, pour le vote du CFU, Mme Le Maire souhaite communiquer au Conseil Municipal l'avis émis par M. Boblique, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, suite à l'envoi du CFU en Trésorerie. Tout comme en 2024, la CAF nette présente un solde négatif en raison du remboursement du capital des emprunts. Même si les dettes financières de la commune restent élevées, la commune continue à se désendetter tout en restant au-dessus du seuil d'alerte de 7 ans. (La commune passe de 9,92 ans en 2024 à 7,87 en 2025.) Comme ces 6 dernières années, cette situation compromet des perspectives d'investissement à court et moyen terme pour la commune.

Adopté à l'unanimité

---

## Questions diverses

**Tracteur Renault :** Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'arbre de relevage du tracteur Renault est cassé et est à remplacer. Elle a contacté deux entreprises pour des devis et les casses du département pour une pièce d'occasion. Malheureusement elles n'ont pas de pièces en stock. M. Gendry a proposé de contacter un autoentrepreneur qui fournira un devis à partir du 10 mars.

**Remise des chèques aux associations :** La commune a organisé un moment convivial, à la salle du tilleul, le 23 février 2026 pour la remise des dons par l'association USTTB qui porte l'opération des plats à emporter.

342 repas ont été distribués et un don de 201,84€ a été remis à chaque association. Deux associations n'ont pas pu être représentées. La commune a proposé aux deux associations de retirer les chèques le 28 février ou 5 mars 2026, à la mairie, pendant la permanence des élus le samedi matin.

**Réunion avec l'inspection académique.** Le 17 février, par visioconférence, les maires du RPI et l'élue, M. Rey Laurent ont participé à l'entretien annuel avec l'Inspection Académique. Les élus ont gardé le même discours que les années précédentes à savoir que les communes du RPI restent solidaires et souhaitent maintenir les 2 classes par site scolaire.

**Copil du Centre de Loisirs 7.3.1. :** Mme Joly-Crétois informe les élus sortants qu'un copil aura lieu le 8 juin 2026 à Contest. Le centre de loisirs souhaite qu'une commune mette à disposition un agent et du matériel (un personnel et remorque) le 3 juillet 2026 au matin, pour le transport du matériel nécessaire pour le camp d'été prévu à Montsûrs. Par principe et dans la mesure du possible, cette opération est portée chaque année par une commune différente.

Madame le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur implication durant les six années de mandat et pour leur confiance.

Fin de la séance 21h30

La Secrétaire,

Valérie Joly-Crétois



Mme Le Maire

Véronica BIGNON

